Service de Prévention
et de Santé au Travail
Interentreprises

2025

Rapport d'activité

Au plus près des entreprises et des salariés du bassin castelbriantais

1246
entreprises et établissements adhérents

16768
salariés suivis

7188
visites réalisées

93 %
des visites programmées honorées

Éditorial

En 2025, le SMIE a poursuivi une ambition simple : être, pour chaque entreprise du territoire, un partenaire de proximité qui protège la santé des salariés et aide les employeurs à prévenir les risques. Plus de **7 000 visites**, près de **1 700 actions en entreprise** et **119 salariés accompagnés** dans leur maintien en emploi : ces chiffres traduisent l'engagement quotidien d'une équipe pluridisciplinaire resserrée, réactive et connue de ses adhérents.

Ce rapport présente les temps forts de l'année et les chantiers que nous ouvrons pour 2026 : renforcer la prévention dans les très petites entreprises, développer les actions collectives et structurer encore davantage l'accompagnement des salariés fragilisés.

La direction du SMIE

1677
actions de prévention menées dans les entreprises

957
postes de travail aménagés ou adaptés à la suite d'une visite

119
salariés accompagnés pour rester en emploi

Un service de proximité, au cœur du tissu économique local

Association loi 1901 à but non lucratif, le SMIE est le service de prévention et de santé au travail interentreprises du bassin de Châteaubriant. Il propose à ses adhérents l'ensemble de l'**offre socle** définie par la loi du 2 août 2021.

1. **Prévenir** les risques professionnels dans les entreprises
2. **Suivre** l'état de santé de chaque salarié tout au long de sa carrière
3. **Maintenir** en emploi les salariés dont la santé est fragilisée

Une équipe pluridisciplinaire

Une quinzaine de professionnels : **3 médecins du travail**, des **infirmiers en santé au travail**, des intervenants en prévention des risques professionnels, des assistants techniques et un secrétariat médical. Chaque médecin anime une équipe et suit en moyenne près de 5 000 salariés.

Une gouvernance paritaire

Le service est administré par un conseil d'administration réunissant représentants des employeurs et des salariés ; sa gestion est suivie par une commission de contrôle présidée par un représentant des salariés.

1 246 adhérents, du commerce de proximité à l'administration

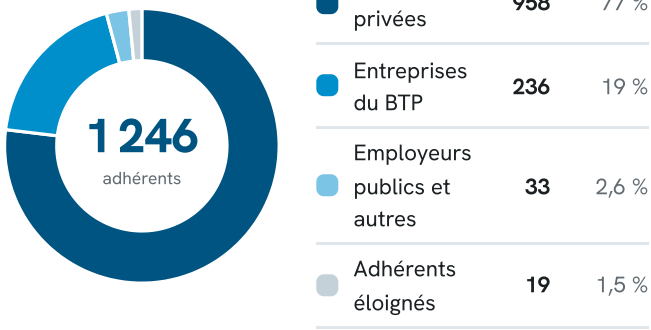

Des salariés répartis dans des entreprises de toutes tailles

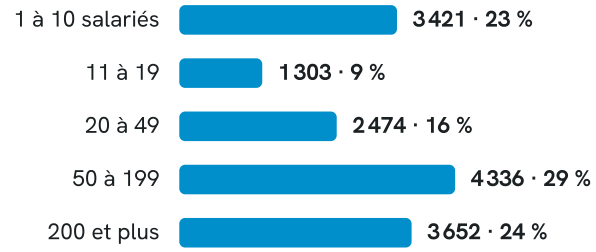

Les entreprises de moins de 50 salariés sont les plus nombreuses ; celles de 50 salariés et plus rassemblent plus de la moitié des effectifs suivis.

16 685 → 16 933
salariés suivis de janvier à décembre (+1,5 %)

2 sur 3
salariés en CDI

+29 %
de salariés intérimaires en un an

Plus de 7 000 visites pour accompagner chaque salarié

7188
visites réalisées

6002
salariés examinés

43 %
de l'effectif vu en un an

93 %
des visites programmées réalisées

Des salariés de tous âges, avec un poids croissant des plus de 50 ans

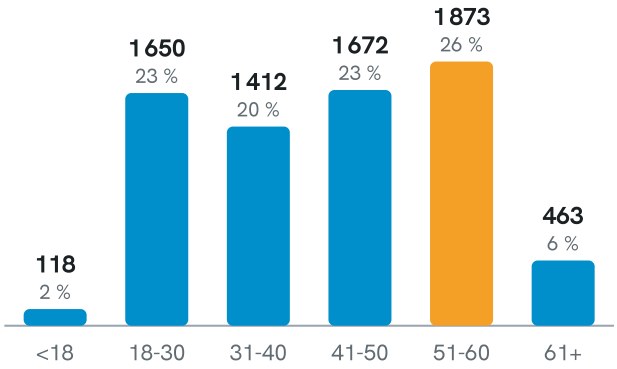

Les 51-60 ans forment la première tranche d'âge vue en visite (26 %). Près d'un tiers des visites concernent des salariés de plus de 50 ans : un enjeu fort de maintien en emploi.

Des visites dans toutes les entreprises

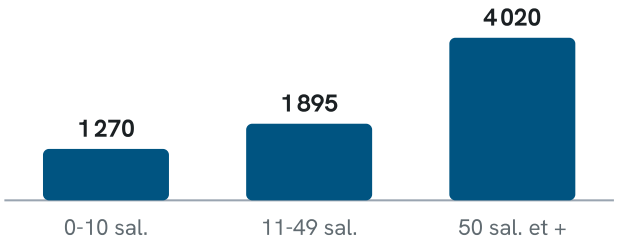

Ce que disent les visites



Attestations de suivi	4589	64 %
Avis d'aptitude	1558	22 %
Autres conclusions	612	8,5 %
Pas d'attestation délivrée	289	4,0 %
Inaptitudes	140	1,9 %

957 visites ont débouché sur un **aménagement de poste, une restriction ou une recommandation** adressée à l'employeur, soit 13 % des visites. Autant de situations où le médecin ou l'infirmier a aidé à adapter le travail à la personne.

Au-delà de la visite : orienter et conseiller

Environ **une visite sur quatre** débouche sur une orientation vers un spécialiste ou un partenaire. Les conseils portent sur la prévention des troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux, les conduites addictives (y compris les écrans), la sédentarité et la vaccination.

Une équipe complémentaire

Les infirmiers en santé au travail réalisent une large part des visites d'information et de prévention ; les médecins se concentrent sur les situations complexes, les avis d'aptitude et les aménagements.

Agir à la source, sur les situations de travail

1677 actions en milieu de travail menées en 2025 par l'équipe pluridisciplinaire, directement dans les entreprises adhérentes.

La fiche d'entreprise, première porte d'entrée de la prévention

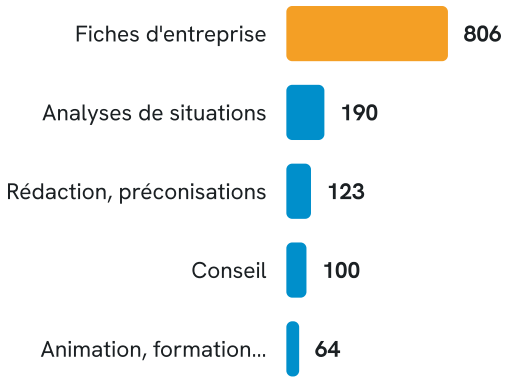

Répartition des actions dont le type est renseigné.

1 sur 2

entreprises dispose aujourd'hui d'un document unique : accompagner les autres est notre priorité pour 2026, en commençant par les très petites entreprises.

100 à 120

nouvelles entreprises accueillies chaque année, avec une présentation personnalisée du service.

La fiche d'entreprise

Réalisée lors d'une visite des locaux, elle recense les risques et les salariés exposés. Elle sert de base aux conseils du service et aide l'employeur à construire son **document unique d'évaluation des risques**, encore absent dans une entreprise sur deux.

Accueillir les nouveaux adhérents

Chaque année, **100 à 120 nouvelles entreprises** rejoignent le SMIE. Elles bénéficient d'une présentation personnalisée du service et d'un premier repérage de leurs risques.

Étudier les postes de travail

Études de poste lors des procédures d'inaptitude ou de maintien en emploi, analyses ciblées à la demande des médecins (port des équipements de protection, postures, ambiances de travail…).

Sensibiliser et dialoguer

Interventions collectives d'une à deux heures en entreprise (addictions, bruit, document unique, prévention générale) et participation aux réunions des CSE, en particulier dans les secteurs à risques élevés comme la fonderie.

> *La proximité géographique et la connaissance fine des entreprises du territoire sont les premiers atouts du SMIE, régulièrement soulignés par ses adhérents.*

Garder chacun en emploi, malgré les aléas de santé

Depuis la loi de 2021, la prévention de la désinsertion professionnelle est une mission à part entière des services de santé au travail. Au SMIE, elle s'appuie sur une pratique ancienne des équipes médicales, désormais structurée et suivie.

119
salariés accompagnés dans un dossier de maintien en emploi

23
maintiens en emploi (au poste ou par reclassement)

1 sur 2
salariés maintenus en emploi lorsque l'issue du dossier est connue

Issue des dossiers dont le dispositif est connu

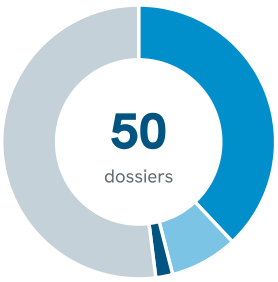

Maintien au poste	19	38 %
Reclassement interne	4	8,0 %
Orientation	1	2,0 %
Sortie de l'entreprise	26	52 %

Dans les petites entreprises, les marges d'aménagement ou de reclassement sont plus limitées : c'est là que l'appui du service est le plus décisif.

Un accompagnement en réseau

1. **Repérer tôt**
   visite de pré-reprise et rendez-vous de liaison pendant l'arrêt de travail
2. **Tester**
   essais encadrés financés par l'Assurance maladie, sur un poste aménagé ou un nouveau métier
3. **Adapter**
   aménagements de poste concertés entre salarié, employeur et médecin du travail
4. **Rebondir**
   orientation vers le Conseil en évolution professionnelle et collaboration avec Cap emploi

Assurance maladie
essais encadrés et coordination pendant l'arrêt de travail

Cap emploi
accompagnement des salariés en situation de handicap

CEP
conseil en évolution professionnelle pour préparer une reconversion

05 · PERSPECTIVES

2026 : nos engagements

01

Plus de prévention dans les TPE

Poursuivre le déploiement des fiches d'entreprise et accompagner les très petites entreprises dans l'élaboration de leur document unique.

02

Des actions collectives renforcées

Développer les sensibilisations sur les thèmes prioritaires : troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, addictions, sédentarité.

03

Un maintien en emploi mieux structuré

Repérer plus tôt les situations à risque, systématiser le suivi des dossiers et consolider les partenariats avec l'Assurance maladie, Cap emploi et le CEP.

04

Des visites mieux honorées

Renforcer les rappels de convocation et sensibiliser les employeurs pour réduire les absences non prévenues.

05

Un pilotage par les indicateurs

Fiabiliser le suivi de l'activité pour rendre compte, chaque année, de l'impact du service auprès de ses adhérents et de ses instances.

06

Une gouvernance au complet

Pourvoir les mandats vacants au conseil d'administration et à la commission de contrôle pour faire vivre le paritarisme.

Un territoire qui bouge : l'intérim en forte hausse

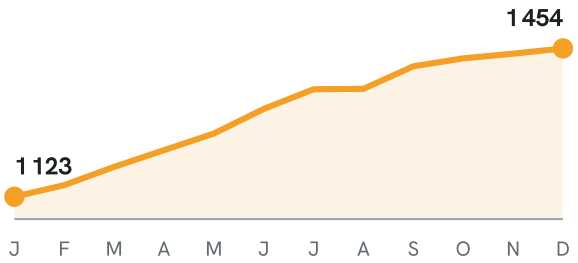

Salariés intérimaires suivis, de janvier à décembre 2025 (+29 %). Un défi pour la continuité du suivi, que le SMIE anticipe.

Contactez-nous

SMIE
16 rue Gabriel Delatour
44110 Châteaubriant

contact@smie-chateaubriant.fr

Chiffres : tableaux de bord d'activité du SMIE, année civile 2025.